

Le 22 décembre 2021

Contacts :

Stéphane Destugues, Secrétaire général, 06 74 77 80 14

Marc Aubry, Secrétaire fédéral, 06 79 40 46 67

Stéphane Maciag, Secrétaire fédéral, 07 81 43 95 66

Nouvelle convention collective de la Métallurgie : une négociation historique

Le mardi 21 décembre a eu lieu la réunion conclusive de la négociation de la nouvelle convention collective de la métallurgie.

Commencée il y a six ans, cette négociation a pour ambition d'harmoniser les 78 conventions collectives existantes (76 conventions collectives territoriales, une sectorielle pour la sidérurgie et une nationale couvrant les ingénieurs et cadres) négociées au milieu des années 1970 pour en créer une unique nationale. Ce ne sont pas moins d'un million quatre cent mille salariés couverts par l'ensemble des conventions actuelles.

À l'issue de la négociation, la délégation FGMM-CFDT se félicite des avancées significatives pour les salariés de la branche :

- Un nouveau système de classification qui prend en compte la diversité des emplois et des compétences mises en œuvre ;
- Une protection sociale incluant une complémentaire santé et une couverture incapacité, invalidité, décès pour l'ensemble des salariés ;
- Une harmonisation de la garantie de maintien de salaire par l'employeur en cas d'arrêt maladie sans remise en cause de la prise en charge des jours de carence ;
- Des congés supplémentaires dès la première année d'activité ;
- La revalorisation des salaires minima hiérarchiques pour la très grande majorité des salariés ;
- Le maintien à son niveau actuel de la prime d'ancienneté ;

Cette négociation traite aussi de la formation professionnelle continue, de la qualité de vie et santé au travail, du dialogue social et du dialogue professionnel en entreprise, des relations du travail et du temps de travail.

Il est prévu par ailleurs d'engager dès janvier des négociations territoriales pour traiter des spécificités non négociées au niveau national.

La FGMM-CFDT sera particulièrement attentive à la qualité du dialogue social territorial et à la loyauté de ces négociations.

La FGMM-CFDT réunira ses instances fédérales fin janvier pour décider de sa signature.